

14.01.2026

La Clinique Saint-Luc Bouge encadre l'intelligence artificielle dans son institution avec une charte.

L'intelligence artificielle (IA) est aujourd'hui pratique courante dans les hôpitaux, or son utilisation soulève encore bien des questions. C'est la raison pour laquelle la Clinique Saint-Luc Bouge a souhaité être avant-gardiste dans le domaine en établissant une charte relative au développement et à l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration et s'applique à tous les collaborateurs y ayant recours.

« Je m'intéresse à l'IA depuis ses débuts. J'ai suivi une formation en ligne où des réflexions ont eu lieu par rapport à la façon de créer une charte pour encadrer l'IA en entreprise. C'est sur cette base que j'ai lancé notre Déléguée à la Protection des Données (DPO), Perrine Goderniaux, et notre Attachée aux Affaires juridiques, Claudine Paie, pour qu'elles établissent un projet. Celui-ci a été peaufiné puis approuvé par le Conseil d'administration il y a quelques semaines », rapporte Adrien Dufour, Directeur général de la Clinique Saint-Luc Bouge.

Basé sur l'IA Act et en lien avec le plan stratégique

Ce document devait en tout état de cause s'appuyer sur la législation existante. « En effet, l'Union européenne encadre l'IA depuis août 2024 avec l'IA Act. L'une des obligations qui en ressort est que depuis février 2025, on doit former les collaborateurs à l'IA », rapporte Perrine Goderniaux.

« Notre volonté était donc de rédiger un document pragmatique, compréhensible de toutes et tous, pour attirer l'attention de nos collaborateurs sur les risques et les opportunités de l'IA et les guider dans cette utilisation, notamment dans le respect de certains principes », ajoute la DPO.

Cette politique institutionnelle est aussi en lien avec le plan stratégique de la Clinique – Harmonie – puisqu'il relève de l'axe stratégique de la modernité ou encore de celui de la politique environnementale : « Nous sommes attentifs à ce que l'IA soit utilisée de façon responsable et encadrée, dans le respect des droits fondamentaux des personnes concernées. Par ailleurs, l'outil doit être respectueux de l'environnement et servir entre autres à des innovations environnementales », commente Adrien Dufour.

RGPD & non-discrimination

Un premier principe à respecter lorsque l'on utilise l'IA est **la protection des données à caractère personnel**. Cette charte englobe notamment les règles relatives à la protection des données (RGPD). Et la DPO de citer un exemple : « Si nos collaborateurs utilisent un outil visant à prévenir le risque de réadmission pour insuffisance cardiaque, il va de soi qu'ils ne vont pas y intégrer des antécédents psychiatriques de patients. Il faut être cohérent par rapport à la finalité de l'outil et n'y insérer que les données qui lui sont strictement nécessaires ».

Un autre principe repris dans cette charte est **le principe de non-discrimination**. « Il convient de veiller à ce que des groupes de personnes ne soient pas exclus. Prenons l'exemple de la détection des risques de cancer de la peau. Il faut que l'outil s'applique tant aux peaux claires qu'aux peaux foncées », relève Claudine Paie.

L'IA ne remplace pas l'humain

En outre, l'IA doit aussi être suffisamment transparente. Il faut donc un manuel d'utilisation permettant aux collaborateurs de comprendre le fonctionnement de l'IA et les données sur lesquelles elle s'appuie. Les résultats doivent également être explicables. « En effet, l'IA se doit d'être au service de l'humain et non de le remplacer. Dans cette logique, il est essentiel de toujours garder un esprit critique. L'Homme doit vérifier ce que la machine produit », commente Adrien Dufour.

« En outre, il ne faut pas prendre pour acquis ce que l'outil fait. Plus encore que par le passé, nos collaborateurs doivent constamment se questionner. En l'occurrence, ils doivent se demander ici si l'outil ne crée pas des incohérences, s'il ne faut pas le réentraîner avec des données plus récentes, etc. », ajoute le Directeur général.

Formation du personnel

Cette charte est un premier pas. Il faut désormais que toutes ces informations soient communiquées au personnel et aux patients. Depuis ce début d'année, des formations à l'IA sont prévues pour le personnel et des vidéos de sensibilisation qui partent des fondamentaux, comme « c'est quoi l'IA ? », vont être proposées tant sur l'intranet de la Clinique que sur le site internet pour les patients.

Contact presse :

Pour toute information complémentaire et/ou demande d'interview, veuillez contacter :

- la cellule de communication de la Clinique Saint-Luc Bouge au 081/20.90.51 ou par courriel à communication@slbo.be
- ou France Dammel, attachée de presse pour la Clinique Saint-Luc Bouge au 0494/50.88.98 ou par courriel à France.dammel@skynet.be

